MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRENEES
65170 SAINT-LARY-SOULAN
Tél. : 05.62.40.87.87
Fax : 05.62.39.49.22

MP

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le **quatorze novembre** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR**, **Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André BÉGUÉ

En liminaire, Monsieur Rudy CAMPOS, Directeur MERCURE – SENSORIA, présente au Conseil Municipal, dans la salle des conférences, la grille des tarifs Sensoria Rio hiver et fait un bilan de la saison écoulée.
Le Conseil Municipal rejoint ensuite la salle du Conseil. **Monsieur le Maire** ouvre la séance.

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2018.
Approuvé.

◆ **fixe**, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les **tarifs hiver 2018/2019** du **"Complexe Sensoria Rio"**.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 6**.
Adoptée à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-70 du 29 mars 2018
◆ dans le cadre du **Fonds de Solidarité Logement**, **approuve** de passer une convention avec le Conseil Départemental et de verser une participation basée sur le nombre d'habitants qui se monterait à **427 €.**
Adoptée à l'unanimité.

◆ **adopte** le **règlement de fonctionnement du Multi accueil Municipal « Les Marmottes ».**
Adoptée à l'unanimité.

◆ **adopte** les **tarifs saison hiver 2018/2019** de :
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les Marmottes,
- l'Accueil de Loisirs sans Hébergement du Petit Montagnard au Pla d'Adet,
- la Halte-Garderie du Petit Montagnard au Pla d'Adet.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de **céder au Département la partie de la parcelle AK n°2** d'une superficie de 8 m² concernée par le projet de reconstruction du pont d'Ayguesseau au prix de 1 €.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** d'autoriser le dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement d'une terrasse et ses annexes (**Restaurant les 3 Guides à Espiaube**) sur la parcelle propriété de la commune cadastrée section D n°1297, **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire pour une durée de trois mois à compter du 1er décembre 2018 pour l'aménagement d'une structure légère, **fixe** le montant de la redevance à 7 000 €.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **Les points 9 et 10 : RÉSEAU DE CHALEUR et PARKING ARDOUNE sont reportés à une séance ultérieure.**

…/

◆ **adopte** les propositions de répartition de la **Taxe Montagne** pour la saison 2018 / 2019 tels que définis ci-dessous :

SAINT-LARY-SOULAN	percevrait	47,81 %	des recettes procurées par la Taxe ;
CADEILHAN-TRACHÈRE	d°	8,87 %	d°
VIGNEC	d°	19,59 %	d°
VIELLE-AURE	d°	13,70 %	d°
AULON	d°	10,03 %	d°

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de **recouvrer** auprès des personnes ayant bénéficié des secours, ou auprès de leurs ayants droit, **tous les frais engagés par la Commune**, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir, que les tarifs applicables sont ceux définis par la délibération prise lors de cette même séance.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve les tarifs "frais de secours sur pistes"** proposés par Monsieur le Maire au titre de la **saison 2018 / 2019** et **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Société ALTISERVICE l'avenant fixant les tarifs pour cette même saison **et** à signer la convention chargeant la **Société HELI BEARN** d'assurer le transport héliporté depuis les pistes vers la DZ du PLA D'ADET.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dossiers en cours :

- avancement travaux Maison de Santé ;
- aménagement RD 929 ;
- travaux lotissement Espeyrias ;
- renouvellement des conduites d'eau potable rue Vincent Mir ;
- travaux Office de Tourisme ;
- aménagement d'un sentier de Caneilles au Rioumajou ;
- extension du Centre Thermoludique ;
- Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, **Le Maire,**

Jean-Henri MIR